GENETHON

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1bis rue de l'Internationale

91002 EVRY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GENETHON

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1bis rue de l'Internationale

91002 EVRY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association GENETHON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GENETHON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Deloitte.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

Deloitte.

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 029 868	930 183	99 685	113 963	14 278-	12.53-
	Immobilisations incorporelles en cours	431 602		431 602	158 369	273 234	172.53
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	20 625 958	8 442 799	12 183 159	13 242 118	1 058 959-	8.00-
	Installations techniques Matériel et outillage	18 647 092	15 580 560	3 066 531	3 526 462	459 930-	13.04-
	Immobilisations corporelles en cours	49 662		49 662	49 662		
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	10 145 473		10 145 473	8 145 473	2 000 000	24.55
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	440 284		440 284	439 584	700	0.16
	Total I	51 369 940	24 953 543	26 416 397	25 675 630	740 767	2.89
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	9 129 080	6 329 981	2 799 099	3 148 887	349 788-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 502 747	23 712 867	44 789 880	33 117 632	11 672 249	35.24
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	8 051 024		8 051 024	5 618 620	2 432 405	43.29
	Valeurs mobilières de placement	125 532		125 532	125 103	429	0.34
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	27 233 981		27 233 981	5 085 680	22 148 301	435.50
	Charges constatées d'avance (2)	864 883		864 883	6 878 576	6 013 693-	87.43-
	Total II	113 907 247	30 042 848	83 864 399	53 974 497	29 889 902	55.38
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	165 277 186	54 996 391	110 280 796	79 650 127	30 630 669	38.46

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	8 000 000	8 421 421	421 421-	5.00-
	Ecarts de réévaluation	5 057 331-	5 057 331-		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	1 628 101	13 288 054	11 659 953-	87.75-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	428 744	11 659 953-	12 088 697	103.68
	Situation nette (sous total)	4 999 514	4 992 191	7 323	0.15
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	13 155 474	14 390 918	1 235 443-	8.58-
	Provisions réglementées				
	Total I	18 154 989	19 383 109	1 228 120-	6.34-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	16 646 268	11 093 419	5 552 849	50.06
	Provisions pour charges	1 936 060	1 988 595	52 535-	2.64-
	Total III	18 582 328	13 082 014	5 500 314	42.04
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 400 450	17 846 042	445 592-	2.50-
	Emprunts et dettes financières diverses	26 947 494	5 186 010	21 761 484	419.62
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 494 786	6 871 023	1 376 237-	20.03-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	6 468 159	1 511 562	4 956 597	327.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	192 782	277 516	84 734-	30.53-
	Autres dettes	16 217 555	13 197 601	3 019 954	22.88
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	822 253	2 295 251	1 472 998-	64.18-
	Total IV	73 543 479	47 185 004	26 358 474	55.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	110 280 796	79 650 127	30 630 669	38.46

(1) Dont à plus d'un an — 72 721 226 — 44 927 396
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	9 859	5 891	3 968	67.37
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	30 051 461	12 864 341	17 187 120	133.60
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 208 107	2 188 096	979 989-	44.79-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		50	50-	100.00-
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	5 267 883	383 006	4 884 876	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 502 652	16 537 378	9 034 726-	54.63-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	35 914 129	15 636 610	20 277 519	129.68
Total I	79 954 090	47 615 372	32 338 718	67.92
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	35 655 970	24 583 381	11 072 589	45.04
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	881 786	1 492 148	610 361-	40.90-
Salaires et traitements	9 725 945	8 826 880	899 065	10.19
Charges sociales	4 458 813	4 068 675	390 138	9.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 958 922	1 968 273	9 352-	0.48-
Dotations aux provisions	33 408 607	22 536 992	10 871 615	48.24
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	156 346	303 714	147 369-	48.52-
Total II	86 246 388	63 780 063	22 466 325	35.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 292 297-	16 164 691-	9 872 394	61.07

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 286 777
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 58 901

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	12 769	553	12 216	NS
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	429	7 626	7 197-	94.38-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	2 187 218	275 961	1 911 256	692.58
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		54	54-	100.00-
Total III	2 200 415	284 194	1 916 221	674.27
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	70 572	110 918	40 346-	36.37-
Différences négatives de change	33 945	129 445	95 499-	73.78-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	104 517	240 362	135 845-	56.52-
2. Résultat financier (III-IV)	2 095 898	43 832	2 052 067	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	4 196 399-	16 120 859-	11 924 461	73.97
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 682	7 634	952-	12.47-
Sur opérations en capital	1 235 443	1 269 275	33 832-	2.67-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	1 242 125	1 276 909	34 784-	2.72-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 707		1 707	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 707		1 707	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 240 418	1 276 909	36 491-	2.86-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 384 725-	3 183 997-	200 728-	6.30-
Total des produits (I+III+V)	83 396 631	49 176 475	34 220 156	69.59
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	82 967 887	60 836 428	22 131 459	36.38
5. EXCEDENT OU DEFICIT	428 744	11 659 953-	12 088 697	103.68

+II. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Créé en 1990 par l'Association Française contre les Myopathies, Généthon est une association Loi de 1901 dédiée à la conception et au développement préclinique et clinique de médicaments de thérapie génique pour les maladies rares, avec pour objectif de mettre à la disposition des malades des traitements innovants.
Pour relever ce défi, Généthon s'est doté de moyens techniques et humains visant à accélérer la mise en application médicale des résultats scientifiques issus de la recherche fondamentale. Cette recherche translationnelle s'appuie sur une plateforme technologique d'excellence et sur environ 200 collaborateurs (chercheurs, pharmaciens, médecins, ingénieurs et techniciens,...) alliant leurs compétences afin de mettre au point ces traitements innovants.
Les activités de Généthon sont entièrement fiscalisées depuis le 1er Janvier 2015. Aussi Généthon est soumis aux impôts commerciaux et ses dépenses ouvrent droit à déduction de la TVA sur l'ensemble de ses activités.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs et aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable en 2021.

Evénements principaux de l'exercice

Néant

Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant

Observations concernant les méthodes comptables

La méthode FIFO est retenue depuis 2014 pour la valorisation des stocks du magasin Généthon.
Les sorties sont valorisées selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

Notes sur le bilan

1. ACTIF

⇨ Immobilisations

Les seuils à retenir pour l'inscription en immobilisation et la durée d'amortissement des immobilisations ont été identifiés au sein de Généthon conformément au règlement ANC 2014-03.
Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation jusqu'à leur remplacement ou leur mise au rebut.
Pour le bâtiment, la durée d'amortissement est, selon les composants, de 10 ans, 20 ans ou identique à la durée du bail à construction soit jusqu'à fin 2039.

	Libellé		
		Seuil (> à) en euro	**Durée**
205200	Brevet	-	Durée de vie du brevet
205100	Logiciel	800	5 ou 10
214110	Bâtiment sur sol d'autrui	tous	Bail à construction
214510	Installation Agencement Bâtiment	tous	10 ou 20
215400	Matériel et outillage	800	5
218100	Installation, agencement	tous	10
218200	Véhicule	tous	5 ou 8
218300	Matériel informatique	800	3 ou 5
218301	Matériel de bureau	800	5
218320 et 218321	Matériel de laboratoire	800	5 ou 10
218400 et 218405	Mobilier de bureau	800	15

Immobilisations incorporelles
Il s'agit essentiellement de logiciels amortis sur 5 ans, et de l'achat d'un brevet en 2007, amorti sur 7 ans.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont évaluées à leur coût d'acquisition.
La construction du bâtiment de Bio-production a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement des travaux au 1 juillet 2013. Cette immobilisation a été comptabilisée en HT exceptée pour les éléments acquis avant l'année 2010.

Immobilisations financières
Généthon détient 60% du capital de la Société par Actions Simplifiée Genosafe pour un montant de 1 320 keuros.
Créée le 2 septembre 2003, Genosafe a pour objet la fourniture de services de recherche appliquée dédiés à la sécurité spécifique des médicaments de thérapie génique et cellulaire.
Généthon détient 42,5% des titres de la SAS HMRB pour un montant de 6 565.5 keuros.
Créée le 23 novembre 2020, la société Atamyo Therapeutics SAS est détenue à 100 % par Généthon pour un montant de 2 260 k€.

Liste des filiales et participations (arrondi en K€) :

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)								
Genosafe SAS	6 149	60%	1 320	1 320	0	6 798	1 125	0
Atamyo	-18 864	100%	2 260	2 260	0	0	-21 082	0
Participations (10% à 50 %)								
H-MRB SAS	81 845	42,5%	6 565	6 565	0	0	41 089	0

Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 156 642		304 829
Constructions sur sol d'autrui	8 464 444		
Installations générales agencements aménagements des constructions	12 161 514		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	132 917		
Installations générales agencements aménagements divers	2 102 766		83 788
Matériel de transport	43 618		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 001 405		312 079
Immobilisations corporelles en cours	49 662		
TOTAL	38 956 327		395 867
Autres participations	8 145 473		2000 000
Prêts, autres immobilisations financières	439 584		700
TOTAL	8 585 057		555 221
TOTAL GENERAL	48 698 025		2 701 396

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 461 470	1 461 470
Constructions sur sol d'autrui			8 464 444	8 464 444
Installations générales agencements aménagements constr.			12 161 514	12 161 514
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			132 917	132 917
Installations générales agencements aménagements divers			2 186 554	2 186 554
Matériel de transport			43 618	43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		29 482	16 284 002	16 284 002
Immobilisations corporelles en cours			49 662	49 662
TOTAL		29 482	39 322 712	39 322 712
Autres participations			10 145 473	10 145 473
Prêts, autres immobilisations financières			440 284	440 284
TOTAL			10 585 757	10 585 757
TOTAL GENERAL		29 482	51 369 940	51 369 940

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	884 310	45 873		930 183
Constructions sur sol d'autrui	2514 581	356 435		2 871 016
Installations générales agencements aménagements constr.	4 869 259	702 524		5 571 783
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	93 400	13 376		106 776
Installations générales agencements aménagements divers	1 598 951	120 241		1 719 192
Matériel de transport	43 618			43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 018 276	720 472	27 774	13 710 974
TOTAL	22 138 085	1 913 048	27 774	24 023 359
TOTAL GENERAL	23 022 395	1 958 921	27 774	24 953 543

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob .incorporelles TOTAL	45 873				
Constructions sur sol d'autrui	356 435				
Instal. générales agenc.aménag.constr.	702 524				
Instal. techniques matériel outillage indus.	13 376				
Instal. générales agenc.aménag. divers	120 241				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	720 472				
TOTAL	1 913 048				
TOTAL GENERAL	1 958 921				

⇨ **Actif Circulant**

Stocks

Les stocks du magasin de Généthon sont valorisés selon la méthode FIFO sur la valeur Hors Taxe des articles.
Les entrées en stocks correspondent au montant des achats stockés, les sorties sont valorisées en méthode FIFO ou selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.
Les stocks concernent des matières premières, du petit matériel de laboratoire, des fournitures consommables et des produits en cours et produits finis ;
Les stocks font l'objet d'un inventaire physique.
Les stocks de produits en cours et de produits finis ne représentant pas de valeurs économiques, sont totalement dépréciés pour un montant de 6 330.0 keuros.
Les autres stocks n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation.

Etat des créances

a) Créances clients et comptes rattachés:
Le montant net du poste clients s'élève à 44 789.9 keuros au 31 décembre 2021.
Le poste clients correspond essentiellement à la facturation de royalties ainsi qu'à des facturations de prestations en fin d'année.

b) Autres créances :
Ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 8 051 keuros. Il s'agit principalement de créances fiscales et sociales dont notamment la créance du CIR pour un montant de 3 384.7 keuros.
Le reste est essentiellement constitué de subventions européennes et de divers financements publics et privés.
Ces subventions à recevoir sont constatées au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts éligibles, conformément aux conventions signées.

c) Charges constatées d'avance

Il s'agit des charges d'exploitation facturées en 2021 et se rapportant à l'année 2022 et suivantes.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	440 284	281 084	159 200
Clients Douteux	28 455 440	28 455 440	
Autres créances clients	40 047 307	40 047 307	
Personnel et comptes rattachés	1 527		1 527
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 419	2 419	
Impôts sur les bénéfices - CIR-CICE	3 606 379	221 654	3 384 725
Taxe sur la valeur ajoutée	1 694 047	1 694 047	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	987 976	987 976	
Diverses créances	1 428 670	1 428 670	
Groupe et associés	209 068		209 068
Débiteurs divers	23 702	23 702	
Charges constatées d'avance	864 883	864 883	
TOTAL	77 761 702	74 007 182	3 754 520

2. PASSIF

⇨ **Fonds Associatifs**

a) Tableau des mouvements des Fonds Associatifs :

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Ecarts de Réévaluation - Mali de fusion	-5 057 331				- 5 057 331
Report à nouveau	13 288 054	- 11 659 953			1 628 101
Résultat de l'Exercice	-11 659 953	11 659 953	428 744		428 744
Apport avec droits de reprise AFM	8 421 421			- 421 421	8 000 000
Subventions d'Investissement	14 390 917			- 1 235 443	13 155 474
TOTAL des Fonds Associatifs	**19 383 108**	**0**	**428 744**	**- 1 656 864**	**18 154 989**

Le mali de fusion qui s'élève à 5 057.3 keuros existe depuis le 01/07/1995 date de la création de Généthon II. Par une convention en date du 18 octobre 2012, l'AFM a transformé en apport avec droit de reprise, l'avance de 8 421.4 keuros qu'elle avait consentie à Genethon lors de sa création. Au 31/12/2021, cet apport avec droit de reprise s'élève à 8 millions d'euros suite au remboursement par Généthon de 421.4 keuros à l'AFM-T au cours de l'exercice.

b) Détail des mouvements des Subventions d'équipement

Tableau des mouvements des subventions d'équipement :

	Subvention d'équipement à fin 2020	Dotation 2021	Reprise 2021	Réintégrations 2021	Subvention d'équipement à fin 2021
1.1- AFM SUBV. D'EQUIPEMENT	**2 854 708**		**- 24 355**	**- 383 666**	**2 446 687**
REGION 2005	*484*			*- 484*	*0*
REGION : SESAME 2000	*0*				*0*
REGION : SESAME 2002	*0*		*-3 313*	*3 313*	*0*
REGION : DIM BIO 2015	*6 618*			*- 1 593*	*5 025*
REGION : DIM BIO 2016	*17 485*			*- 4 880*	*12 605*
REGION : EADN 2014	*0*				*0*
REGION : EADN 2015	*0*				*0*
REGION : EADN 2016	*3 239*			*- 416*	*2 823*
REGION : ANR	*85 982*			*- 9 706*	*76 276*
CONSEIL GENERAL : 2002	*0*				*0*
CONSEIL GENERAL : ASTRE 2014	*19 564*			*- 4 483*	*15 081*
CONSEIL GENERAL : EADN 2015	*0*				*0*
CONSEIL GENERAL : EADN 2016	*4 487*			*- 1 333*	*3 154*
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	*3 239*			*- 416*	*2 823*
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	*3 239*			*- 416*	*2 823*
CONSEIL GENERAL : EADN 2019	*3 139*			*- 833*	*2 306*
INSERM 2015	*30 155*			*- 6 500*	*23 655*
1.2- TOTAL SUBV. D'EQUIPEMENT HORS AFM	**177 631**	**0**	**-3 313**	**-27 747**	**146 571**
AFM	*2 933 122*			*- 214 880*	*2 718 242*
CONSEIL GENERAL	*3 931 703*			*- 271 372*	*3 660 331*
REGION IDF	*4 493 753*			*- 310 110*	*4 183 643*
2- SS-TOTAL SUBV. CONSTRUCTION	**11 358 578**	**0**	**0**	**- 796 362**	**10 562 216**
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**14 390 917**	**0**	**- 27 668**	**-1 207 775**	**13 155 474**

La réintégration de ces subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

⇨ **Provisions**

Provisions pour risque :
Elles concernent des litiges Clients pour 16 386.3 keuros et auprès des prud'hommes pour 260 keuros.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite
Cette provision a été calculée à partir des éléments suivants, en conformité avec la convention collective de l'industrie pharmaceutique : âge et ancienneté des salariés, taux de progression des salaires 1%, taux d'actualisation 0.98%, taux de mortalité retenue TD00-02, âge de départ à la retraite retenu 65 ans. Cette année, le calcul de l'IDR se traduit par un ajustement de la dotation de - 52.5 keuros qui porte l'estimation 2021 des engagements de retraite à 1 936.1 keuros.

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	11 093 419	5 552 849			16 646 268
Pensions et obligations similaires	1 988 595		52 535		1 936 060
TOTAL	13 082 014	5 552 849	52 535		18 582 328

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		23 712 867			23 712 867
Sur stocks et en cours	9 636 995	4 142 891		7 449 906	6 329 981
TOTAL	9 636 995	27 855 758		7 449 906	30 042 848
TOTAL GENERAL	22 719 009	33 408 607	52 535	7 449 906	48 625 176
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		33 408 607	52 535	7 449 906	
financières					

⇨ **Dettes**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 17 400.5 keuros. Il s'agit du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) accordé par la BNP Paribas pour un montant de 16 500 keuros et d'un emprunt également contracté auprès de la BNP Paribas pour une durée de 7 ans pour l'acquisition d'immobilisations pour lequel le remboursement de l'année 2021 s'élève à 445.7 keuros.

Emprunts et dettes financières divers : concernent une opération de cession de créances à laquelle s'ajoute les dépôts et cautions reçus suite à la location du bâtiment situé à Corbeil-Essonnes.

Autres dettes : Cette rubrique comprend essentiellement la rétrocession des licences dues à divers organismes pour un montant de 15 426.0 keuros, à la ligne de prêt de l'AFM qui s'élève à 512.2 keuros ainsi que des dettes envers des tiers pour 279.3 keuros.

Produits constatés d'avance :
Ils sont constitués par des financements et du Chiffre d'affaires pour un montant de 822.3 keuros constatés en 2021 mais se rapportant aux exercices suivants.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 500 523	16 500 523		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	899 927	448 524	451 403	
Emprunts et dettes financières divers	26 688 748	7 100 000	19 492 417	355 077
Fournisseurs et comptes rattachés	5 494 786	5 494 786		
Personnel et comptes rattachés	458 719	458 719		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	833 991	833 991		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 772 021	4 772 021		
Autres impôts taxes et assimilés	403 428	403 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	192 782	192 782		
Groupe et associés				
Autres dettes	16 217 555	15 705 348		512 207
Produits constatés d'avance	822 253	822 253		
TOTAL	73 543 479	52 732 375	19 943 820	867 284
Emprunts remboursés en cours d'exercice	445 663			

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Notes sur le Compte de Résultat

⇨ **Les charges**

Charges exceptionnelles : 1.7 keuros correspondant à la valeur résiduelle d'immobilisations mises au rebut

Impôts sur les bénéfices : - 3 384.7 *keuros*
Il s'agit de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'année 2020.

⇨ **Les produits**

- Les prestations de services représentent 30 051.5 keuros en 2021. Elles sont enregistrées à la réalisation des prestations.

- **Subventions d'exploitation** : Il s'agit des subventions européennes pour 553.0 keuros, de la subvention PGT-Démonstrateurs Préindustriels pour 602.7 keuros et de subventions diverses pour 52.3 keuros.
Les redevances de brevets sont comptabilisées en « **Autres produits** ».

Produits financiers : Ils s'élèvent à 2 200.4 keuros en 2021 : Il s'agit essentiellement de gains de change pour 2 187.2 keuros.

Produits Exceptionnels : pour un montant de 1 242.1 keuros. Ils correspondent essentiellement aux réintégrations de la quote-part des dotations correspondant aux financements AFM d'équipement pour 408.0 keuros, pour 796.4 keuros à la construction du bâtiment Bioprod et pour 37.7 keuros aux autres subventions.

Evaluation des Contributions : 1 626.5 keuros
Les montants mentionnés sous cette rubrique correspondent à la valorisation des salaires des collaborateurs salariés des organismes extérieurs (Inserm, Cnrs et Université d'Evry) détachés à Généthon et aux achats passés sur des crédits gérés par l'INSERM et l'Université d'Evry.

	2021
Personnel	1 533.7
Matériel	8.1
Autres achats	84.7
Total	1 626.5

Effectif Salarié :

Effectif salarié moyen 2021 : 198.5

Effectif salarié cadre : 131.1 ETP
Effectif salarié non-cadre : 59.8 ETP
Total effectif salarié : 190.9 ETP

Informations relatives au CICE : L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme, mais a reçu le remboursement du CICE de l'année 2017 pour un montant de 259.7 keuros.

Rémunération des dirigeants :
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586, l'association doit indiquer, dans l'annexe des comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles. Les plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Ces trois personnes ne sont pas rémunérées.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission légale pour la certification des comptes ont été comptabilisés pour 16 000 € HT sur l'exercice 2021.
Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux services autres que la certification des comptes, ont été comptabilisés pour 1 500 € HT sur l'exercice 2021.

Engagements hors bilan

Le programme ADNA étant terminé, Généthon versera à l'Oséo, en cas de commercialisation du produit, objet du programme, un retour financier représentant 5% du chiffre d'affaires généré à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 21.4 M€. Au-delà d'un seuil correspondant à 177% de l'avance remboursable totale effectivement versée à Généthon, Généthon effectuera un versement complémentaire de 2,5% du chiffre d'affaires. Le montant total des remboursements est plafonné à 36 M€ et la durée maximale des remboursements est fixée à douze ans à compter de la première année de mise sur le marché.

Une avance remboursable a été accordée à Généthon dans le cadre d'un programme d'Investissement d'Avenir financé par BPI France. Deux versements pour un total de 474 996 euros ont été perçus par Généthon (en 2015 : 259 600 euros et en 2018 : 215 396 euros sous forme d'avance remboursable, sur un montant total prévu de 649 keuros). Ainsi, il était acté qu'en cas de succès commercial, Généthon devait rembourser sur 3 ans, la somme de 499 keuros (actualisable) par 2 annuités de 173 keuros et une dernière annuité de 153 keuros. La première tranche de 173 Keuros est ainsi maintenant entièrement remboursée et la deuxième tranche est en cours de remboursement, avec 43 250 euros déjà versés sur 2021.